

sième personne du pluriel, et ce verbe ne prend pas alors en nahanaï le signe du pluriel.

Exemple : ils le flagellèrent, *na-hi-danítúz* (au lieu de *na-hæyi-danítúz*).

69.—En connexion avec un nom complément, ce dernier pronom se préfixe au nom lui-même, et le verbe se met au singulier, bien que le sens soit pluriel.

Exemple : ils le couronnèrent d'épines, *wostco hitsi radatsi*, pour *wostco yètsi rada-hi-tsi*.

DES PRONOMS DEMONSTRATIFS.

70.—Les pronoms démonstratifs nahanaï sont :

Ce, cet, cette, ces, ceci, *tí dè*, avec verbe; *tí da*, seul.

Ce, ces (indéfini), *tú*.

Celui-ci, celle-ci, *tæræn*.

Celui-là, celle-là, cela, *ahyiké*.

En parlant d'une maison, d'un village, etc., on se sert aussi de l'adverbe *qaññ*, ici, avec le sens de ce ou cette...-ci, et l'on dit, par exemple, *qaññ kiméh*, cette maison-ci.

Tæræn s'emploie aussi par deux conjoints dans le sens de : mon époux ! mon épouse !

71.—En relation avec un nom de temps, comme matin, jour, année, le pronom démonstratif se rend par l'adverbe *tu'gu*, maintenant.

Exemple : matin, *teatca'lloné*; ce matin, *tu'gu teatca'lloné*.

72.—Les pronoms démonstratifs précèdent immédiatement le nom auquel ils se rapportent.

Exemples : ce bois, *tí dè tètcin*; cet homme-ci, *tæræn tèn'e*; cette femme-là, *ahyiké arætèn'*.

73.—En nahanaï l'élégance demande l'emploi de pronoms démonstratifs là même où ils sont absents en français.

Exemple : lequel des deux veux-tu ? *tú tæke tainda menlin?*